



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 28 janvier 2020 à 17h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{me} la conseillère : Sylvie Lapierre
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M^{me} Lucie Bisson, directrice générale par intérim
M^e Antoine Banville, greffier

Est absente :

M^{me} la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Sécurité publique
 - 2.1 Renouvellement de l'entente relative au Service de sécurité incendie
 - 2.2 Position de la Ville sur le projet d'entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon
3. Période de questions - Personnes dans la salle
4. Levée de la séance

16-20 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

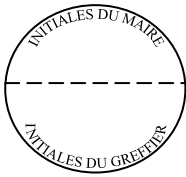
Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-20 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 septembre 2019, la Ville de Delson a informé la Ville de Candiac de son intention de ne pas renouveler l'entente relative à la fourniture d'un service de protection des incendies afin de mettre à jour l'entente qui est en vigueur depuis le 3 juillet 2000;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu entre les parties depuis l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture d'un service de protection des incendies prendra fin le 2 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac a demandé à la Ville de Delson de prendre position au plus tard le 30 janvier 2020 relativement à la conclusion d'une nouvelle entente en matière de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal offre à la Ville de Candiac de conclure le projet d'entente 2020 relative à la fourniture d'un service de protection des incendies joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'à défaut d'acceptation par la Ville de Candiac de conclure cette entente d'ici le 31 janvier 2020, l'offre soit nulle et non avenue.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 2020 relative à la fourniture d'un service de protection des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-20

POSITION DE LA VILLE SUR LE PROJET D'ENTENTE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police de Roussillon prenait fin le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du mode de répartition des dépenses en vigueur depuis 2000, Delson a payé les quotes-parts les plus élevées en fonction de sa population, de sa richesse foncière et de son budget;

CONSIDÉRANT qu'en raison du caractère inéquitable de l'entente en vigueur depuis 2000, la Ville de Delson a décrété par résolution, le 10 avril 2018, qu'elle ne renouvellerait pas l'entente aux mêmes conditions;

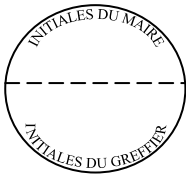
CONSIDÉRANT les travaux du comité formé de M. Richard Dufresne de l'UMQ ainsi que des directeurs généraux des villes membres, lequel s'est réuni à 6 reprises entre les mois d'août et décembre 2018 et a étudié 28 scénarios de partage des quotes-parts des villes;

CONSIDÉRANT la conclusion des travaux du comité recommandant, à la majorité des directeurs généraux des villes, soit 6 sur 7, le scénario 12 pour le partage des quotes-parts des villes;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'obtenir une approbation unanime de la recommandation des directeurs généraux par les maires formant le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de Roussillon;

CONSIDÉRANT la constitution d'un comité aviseur d'accompagnement gouvernemental dans le but de dénouer l'impasse pour le renouvellement de l'entente, lequel est formé d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un représentant du ministère de la Sécurité publique, de MM. Marc Rodier, directeur de la Régie, Richard Dufresne de l'UMQ et M^e Daniel Goupil avocat;

CONSIDÉRANT les travaux du comité aviseur qui a tenu plus d'une quinzaine de rencontres avec les villes membres entre les mois de juin et décembre 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon déposé, par le comité aviseur au terme de ses travaux, au Conseil d'administration de la Régie, lequel projet d'entente demeure une proposition de compromis visant à éviter le démantèlement de la Régie;

CONSIDÉRANT les conséquences financières que le démantèlement de la Régie entraînerait pour les citoyens de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police de Roussillon, qui constitue une proposition de compromis.

QU'advenant la poursuite des négociations, la ville de Delson fera valoir ses demandes notamment en ce qui a trait aux clés de répartition et leur pondération retenues pour déterminer les quotes-parts des villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

19-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier